



Direction Générale des Services
Direction des Finances

Affaire suivie par [REDACTED]

① : [REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

Réf. : YL/AMD

Madame Valérie RENET
Présidente de la Chambre Régionale
des Comptes Occitanie
500, avenue des Etats du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Vos références : DGR25/1222

Albi, le 24 SEPT 2025

AGR25/0699 ENREGISTRE LE 25/09/2025 AU GREFFE

Madame la Présidente,

Vous m'avez adressé le 05 septembre 2025 le rapport d'observations définitives portant sur la situation budgétaire et financière des treize conseils départementaux d'Occitanie.

Je tiens à souligner l'intérêt de ce rapport qui permet de disposer d'éléments de comparaison utiles au moment où la situation financière de l'ensemble des Départements se dégrade du fait d'une asphyxie financière mise en place par l'Etat. En effet, depuis 2022, les Départements se sont vu imposer 8 milliards d'euros de dépenses nouvelles, alors que, dans le même temps, ils ont perdu 6 milliards d'euros de ressources selon les chiffres produits par l'ADF.

Je souhaite toutefois apporter une réponse afin que cette dernière soit annexée à votre rapport bien que celui-ci soit définitif.

Je constate tout d'abord que votre rapport reconnaît que les difficultés financières des Départements sont essentiellement dues à une structure de leurs recettes inadaptée au financement des compétences sociales obligatoires mais également à une augmentation des dépenses de gestion « principalement liée à des facteurs externes : inflation, [des] décisions nationales qui affectent les charges de personnel et [les] dépenses d'aide à la personne » (p.8). Le rapport de juin 2025 de la Cour des comptes sur les finances publiques locales souligne que les Départements disposent d'un panier de recettes cycliques et sensibles à la conjoncture économique qui est inadapté au financement de dépenses sociales rigides et dynamiques. Il s'en suit une dégradation continue des indicateurs de gestion pour l'ensemble des Départements, même si, j'aurai l'occasion d'y revenir, cette dégradation est moindre pour le TARN que pour la moyenne des Départements.

Sans contester la situation difficile dans laquelle peut se situer le TARN, comme de nombreux Départements, il ne ressort pas du rapport d'éléments permettant de justifier de le classer, dans la synthèse, parmi les 5 Départements connaissant une « situation critique », appréciation ensuite nuancée dans la conclusion finale où il est aussi question d'une « situation défavorable ». Le rapport de la cour des comptes portant sur les finances locales de juin 2025, que vous citez par ailleurs, indique que le Département du TARN n'est pas dans la catégorie des 33 Départements sous le seuil d'alerte. De plus, le rapport 2025 de l'Observatoire des finances et de la gestion

WWW.TARN.FR

publique locales indique que 18 Départements ont une épargne nette négative en 2024 quand celle de notre Département est encore de 14,6 millions d'euros en 2024. Je constate dans votre rapport (tableau n°22) que le TARN, qui dispose en 2024 d'un taux d'épargne brute de 7,6 %, est classé 7^e sur les 13 Départements de la région Occitanie faisant ainsi mieux que le Tarn-et-Garonne (7,5 %), le Gers (6,4 %), l'Aude (5,8 %), le Gard (3,4 %), la Haute-Garonne (1,4 %) et l'Hérault (0,1 %). Nous sommes également au-dessus de la moyenne nationale qui est de 6,9 % selon le rapport 2025 de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales. Il en va de même pour notre capacité de désendettement de 6,3 ans pour laquelle le TARN est également classé 7^e sur 13 et quand la moyenne nationale est de 6,7 ans.

Enfin, le TARN n'a pas été éligible en 2023 et 2024, et ne devrait pas l'être en 2025, au fonds de sauvegarde évoqué dans votre rapport (page 44) attribué aux 14 Départements en grande difficulté. Ainsi, ces indicateurs de gestion respectent les seuils prudentiels dans la mesure où notre taux d'épargne brute est au-dessus du seuil d'alerte de 7% et que notre capacité de désendettement de 6,3 ans est meilleure que le plafond national pour les départements qui est fixé à 10 ans par la loi de programmation des finances publiques. Il y a, me semble-t-il une incohérence à établir un tel constat et dans le même rapport, classer le TARN comme un département particulièrement en difficulté.

Maintenir le taux d'épargne brute au-dessus du seuil prudentiel a nécessité des efforts afin de contenir l'évolution des charges de gestion, ces charges évoluent en effet moins rapidement en 2024 pour le TARN que pour la moyenne des treize départements.

Dans la conclusion intermédiaire (page 32) de la partie II qui porte sur la période 2019/2022 vous constatez que les Départements n'auraient pas pris de mesures pour contenir leur charge de gestion tout en reconnaissant le fort impact de facteurs extérieurs dont les décisions prises par l'Etat. Je tiens à préciser que le TARN a toujours été attentif à maîtriser ses dépenses de fonctionnement et tout particulièrement en ce qui concerne les charges générales et les frais de personnel, avec des ratios inférieurs à ceux de la strate et des évolutions souvent contraintes. Par exemple les charges à caractère général sont de 51 € par habitant pour le TARN quand la moyenne de la strate est de 74 € par habitant et la moyenne régionale est de 80 € par habitant. Les charges de personnel de notre Département sont de 240 € par habitant quand la moyenne régionale est de 304 € par habitant. Nous sommes pour ces deux postes de dépenses le Département qui dépense le moins de la région Occitanie. Pour les années 2023 et 2024, vous constatez (page 38 et 39) une augmentation moyenne de la masse salariale de 12,8 % pour les Départements de la région contre 9,4 % pour le TARN, essentiellement lié à l'application de mesures décidées par l'Etat (mesures catégorielles, Ségur de la santé, augmentation des cotisations de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), hausse du point d'indice). Vous précisez, d'ailleurs que l'augmentation des effectifs est inférieure à 1 % sur la période pour le TARN. Nous poursuivons nos efforts de gestion des dépenses de personnel avec en 2025 une progression limitée de la masse salariale et ce malgré la hausse de cotisation employeur de la CNRACL.

En tout état de cause, les efforts réalisés sur les charges à caractère général et sur les dépenses de personnel, qui font que le TARN est le Département le plus économe de la région Occitanie, font mécaniquement augmenter en pourcentage la part des dépenses sociales dans l'ensemble de nos dépenses de gestion comme il peut être mentionné dans le rapport.

En effet, les dépenses sociales, qui représentent près des deux tiers de nos dépenses de fonctionnement, ont progressé depuis 2022 essentiellement sous l'effet de mesures nouvelles imposées unilatéralement par l'Etat. Il ne s'agit pas de revenir en détail sur cette situation mais

seulement de rappeler quelques éléments comme la forte progression de l'activité dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance, avec 211 enfants supplémentaires pris en charge entre 2022 et 2024, qui s'est traduite par une augmentation des dépenses de 11,5 % sur cette période, à laquelle s'ajoutent les mesures salariales décidées par l'Etat sans aucune compensation. Nous pouvons citer les nouvelles aides à appliquer dans les domaines de l'APA ou de la PCH, qu'il ne s'agit pas de contester, malgré des décisions unilatérales de l'Etat, mais pour lesquelles nous déplorons l'absence de toute compensation. La somme de ses mesures imposées et non-compensées a généré 35 millions de dépenses de fonctionnement nouvelles. Par ailleurs, notre politique volontariste en matière d'insertion permet de faire baisser le nombre de bénéficiaire du RSA et ainsi de limiter la hausse de la dépense à +0,6% entre 2023 et 2024 et ce malgré les revalorisations annuelles réglementaires.

Je profite de cette réponse pour signaler une erreur dans le tableau 20 concernant la PCH par habitant en 2022 (soit 30 € par habitant et non 42 €/hab. ; d'où une forte augmentation entre 2022 et 2024 contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport (page 38)). Au vu de cette erreur, je regrette le caractère définitif de votre rapport rendant impossible toute rectification. D'une manière générale, je relève que l'ensemble des tableaux 16 à 21, figurant en annexes sont destinés à présenter des comparaisons entre Départements en matière de nombre de bénéficiaires et de dépenses pour l'APA, la PCH et le RSA. Je constate que ces données ont été fournies par chaque Département dans le cadre de leur contrôle par la chambre. Or, faute de précisions suffisantes sur le cadre des données à transmettre, ces dernières ne reposent pas sur une méthodologie homogène rendant de fait les comparaisons impossibles. Ainsi par exemple, et si l'on compare avec les données publiées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), s'agissant des bénéficiaires de la PCH, on s'aperçoit que pour certains Départements il s'agit du nombre de bénéficiaires de la PCH ayant un droit ouvert au 31 décembre de l'année concernée, quand pour d'autres, il s'agit du nombre de bénéficiaires de la PCH ayant reçu un paiement au titre du mois de décembre de l'année concernée, quand pour d'autres enfin, il ne s'agit ni de l'un ni de l'autre. Cela est vrai pour l'ensemble des tableaux comparant le nombre de bénéficiaires et les dépenses assorties pour l'ensemble des AIS. Dès lors se livrer à une tentative de classement entre Départements relève d'un exercice hasardeux et en tout cas contestable.

Au-delà du cadre réglementaire, nos politiques publiques doivent intégrer le contexte local pour s'assurer de la qualité de la prise en charge. Pour tenir compte de la situation des EHPAD, nous avons décidé en 2024, pour l'APA en établissement, de porter le GIR moyen à 8,54 €, soit le plus haut d'Occitanie, nous l'avons donc gelé en 2025. Ces dernières années, nous avons aussi pris des mesures spécifiques pour permettre aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) de revaloriser les rémunérations de leur personnel, ce qui est indispensable pour permettre de faciliter leur recrutement et couvrir les plans d'aide en matière d'APA et de PCH. Il s'agit là d'un choix politique de solidarité que j'assume pleinement.

Concernant nos investissements nous avons effectivement maintenu un volume de dépenses significatif pour répondre aux besoins des Tarnaises et des Tarnais, tenir compte des engagements pris et finaliser les projets engagés notamment en faveur des collèges et du réseau routier départemental. La chambre constate que les dépenses d'investissement des départements occitans sont orientées à la hausse entre 2023 et 2024 malgré le retournement de la conjoncture. Notre désendettement conduit depuis 2017 et les bons ratios financiers de notre collectivité nous permettaient de continuer à investir. Pour le budget primitif 2025 nous avons diminué nos investissements de 11 millions d'euros par rapport à 2024, ce que vous relevez vous-même dans le rapport de contrôle du Département du TARN.

Il ne faut pas négliger également l'effet d'entraînement qu'a eu le plan de relance de l'Etat qui a incité les collectivités locales à investir en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments. Un grand nombre de projets, principalement portés par les communes soutenues par les Départements, n'auraient pas vu le jour, ou en tout cas dans cette temporalité et dans cette ampleur, sans l'incitation financière de l'Etat. A ce titre notre Département a engagé plusieurs projets en matière de rénovation énergétique qui connaissent leur pic de dépenses sur la période 2024-2026, compte tenu de l'inertie inhérente aux projets. L'année 2027 reviendra donc à son niveau habituel, c'est-à-dire plus bas.

Au-delà vous mentionnez le soutien du Département à TRIFYL en investissement (6 M€ sur 4 ans) tout en soulignant l'absence de compétences dans le domaine des déchets ménagers. D'une part le Département est toujours membre de ce syndicat mixte et votre Chambre lors du dernier contrôle de la structure n'a pas remis en cause cette présence, pas plus que dans votre rapport définitif nous concernant de juin 2025. D'autre part nous pouvons considérer que cette participation pour un équipement très important en matière environnementale peut relever de la solidarité territoriale et constitue une aide indirecte en faveur des communes et EPCI. En contrepartie de cette aide à l'investissement de la nouvelle usine, le Département a baissé de 5 % chaque année sur trois ans sa participation statutaire au fonctionnement, ce qui n'apparaît pas dans votre rapport. Par ailleurs, une discussion est en cours avec TRIFYL qui impose une révision des statuts pour supprimer l'automatisme de notre soutien aux investissements et une baisse de notre contribution en fonctionnement.

Vous citez également dans votre synthèse pour le TARN page 41 la reconstruction de la Maison départementale enfance famille. S'il s'agit d'un investissement important et indispensable pour l'exercice de notre compétence au titre de l'accueil d'urgence (ASE), le qualificatif d'emblématique ne m'apparaît pas approprié pour cet investissement. Je suis très étonné de cette mention. Il ne s'agit pas d'une dépense somptuaire comme pourrait le laisser penser votre rapport mais d'une dépense destinée à rénover un foyer d'aide sociale à l'enfance très fortement dégradé. Ces enfants en grande difficulté, aux parcours de vie chaotique, méritent des conditions d'accueil dignes et sécurisées. Ce choix, je le revendique et ne peux que regretter qu'il soit réduit à une simple logique comptable.

Au-delà, si la conjoncture nationale reste négative, nous sommes parfaitement conscients de la nécessité de pouvoir ajuster nos PPI, c'est en cours, et programmes d'intervention en faveur du secteur des collectivités locales pour intégrer la nouvelle donne budgétaire et éviter un recours excessif à l'emprunt qui remettrait en cause les efforts de désendettement poursuivis depuis 2017. Notre effort de désendettement de 2017 à 2023 nous a permis de réduire la dette du Département de 62 millions d'euros quand celle de l'Etat progressait dans le même temps de plus de 1 000 milliards d'euros.

L'analyse de la chambre pour 2025 repose sur une analyse budgétaire que nous réfutons puisqu'elle considère que le budget 2025 sera réalisé à 100 %, ce qui n'arrive jamais. Les prévisions retenues pour le budget 2025 sont prudentes. Si l'analyse avait retenu les taux de réalisation de 2024 de 99 % pour les dépenses et de 102 % pour les recettes la chambre constaterait que nous serions sur des résultats équivalents au dernier exercice. Une analyse financière doit reposer sur des réalisations, soit sur le compte administratif, et non pas sur des prévisions retenues pour un budget primitif. Je ne peux donc que regretter le choix méthodologique opéré par la chambre dans le cadre de ce contrôle.

Notre stratégie financière depuis 2017 repose à la fois sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le désendettement de notre collectivité et la volonté de dégager une capacité d'investissement afin de répondre aux besoins de notre territoire. Notre trajectoire a été maintenue en dépit des contraintes imposées par l'Etat à la fois sur nos recettes, je pense à la suppression de la fiscalité locale et à son remplacement par une fraction de TVA nationale qui s'est avérée beaucoup moins dynamique que le foncier bâti qu'elle est venue remplacer, et sur nos dépenses avec l'ensemble des dépenses de fonctionnement non compensées qui ont pesé lourdement sur notre épargne. L'ensemble des changements qui ont affecté le cadre financier, fiscal et réglementaire des Départements sur une très courte période a nécessité une adaptation permanente de notre gestion.

La situation financière des Départements au cours de cette année 2025 continue de se dégrader tant s'agissant de l'épargne que du niveau de trésorerie. Faute de réforme du modèle de financement des Départements, les mesures d'économies prises localement ne pourront suffire à préserver la qualité du service public départemental. Les collectivités départementales ne doivent pas être condamnées à devenir à terme des agences ayant pour mission de gérer les décisions prises par l'Etat.

Le Département du TARN reste pleinement engagé dans une gestion rigoureuse de ses finances et a pour objectif de préserver son niveau d'épargne et son endettement.

J'ai conscience qu'un rapport de synthèse amène à établir des raccourcis mais je tenais à apporter des éclairages aux observations formulées par la chambre.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental,



Christophe RAMOND